

Province de Québec  
Municipalité de Val-Racine  
Mardi, le 13 août 2024

Le conseil de la municipalité de Val-Racine siège en séance régulière, ce 13 août 2024 à 19 h 00, au 2991, chemin St-Léon et sont présents M. Sylvain Bergeron qui préside la séance comme maire-suppléant et les conseillers suivants : M. Doris Rousseau, Mme Geneviève Beaulieu, M. Serge Delongchamp et Mme Frédérique Vachon.

M. Pierre Brosseau et M. Éric Morency sont absents.

Assiste également à la séance, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-279

#### ORDRE DU JOUR

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

Que l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "varia" ouverte.

Adoptée

2024-280

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**  
Appuyé par **M. Doris Rousseau**  
Et résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal du 2 juillet 2024.

Adoptée

2024-281

#### SUIVI DES PROCÈS-VERBUX

- Vendredis libres : Les responsables d'ouvrir la salle sont : Geneviève Beaulieu le 6 septembre, Frédérique Vachon le 4 octobre et Serge Delongchamp le 1<sup>er</sup> novembre
- Jambette (Installation du module et remplacement de la matière amortissable : le 14 août; installation par Roque service sous-traitant de Jambette

2024-282

#### COMPOST -COMMENTAIRES ET DEMANDES DE CERTAINS CONTRIBUTUABLES

Commentaires ou demande des contribuables :

- « Je n'ai pas demandé ce service, je ne m'en servirai pas, pouvez-vous me créditer mon compte de taxes »
- « J'ai déjà mes bacs (achetés dans une quincaillerie ou qu'ils proviennent de leur ancienne adresse) »
- « Je n'ai pas de bac à ordures et/ou recyclage, ils ont été volés ou l'ancien propriétaire est parti avec »

La directrice générale demande aux élus s'ils veulent modifier le règlement no 318 et no 320 pour permettre aux contribuables qui ont déjà un ou des bacs de l'utiliser et de ne pas être taxé pour celui-ci ou ceux-ci puisque lors de l'implantation du recyclage dans le règlement de taxation, on ne taxait pas le bac à recyclage mais on taxait la cueillette pour résidence secondaire seulement.

Les élus émettaient chacun leur opinion et ils décident d'appliquer le règlement de taxation.

Chemin de la Montagne, la dernière partie, le camion ne peut s'y rendre mais nous avons des chalets dans ce secteur. Et aussi, les bacs du chemin privé « Chemin de la Montagne » en hiver les bacs en bordure du chemin nuisent au déneigement. Il faudrait aménager un secteur. Le conseil est d'accord à aménager un emplacement et tous les propriétaires de ce secteur seront informés.

-M. Jocelyn Blanchet arrive, la directrice générale l'informe de la procédure de la réunion et qu'il aura son droit de parole au point « Période de question ».

2024-283

PMCM - DEMANDE POUR L'ENGAGEMENT DE LA CHAISE À MOBILITÉ RÉDUITE AUPRÈS DE LA MRC DU GRANIT

Attendu que le Parcours de Marche au Cœur de Mégantic a présenté une demande à la municipalité pour qu'elle fasse une entente d'utilisation de matériel avec la MRC puisque celle-ci doit être avec une municipalité et non, un organisme;

Attendu que nous avons reçu les informations de la MRC du Granit concernant la responsabilité de la municipalité pour l'utilisation et la gestion de la chaise multisports pour personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

De signer une entente avec la MRC du Granit pour l'utilisation de cette chaise de mai à septembre 2025.

Que la Municipalité de Val-Racine signera une entente avec le PMCM incluant les mêmes obligations.

Adoptée

2024-284

MRC DU GRANIT - PROJET SIGNATURE INNOVATION - RÉSEAU BAIN DE NATURE

Le projet a été présenté, le 3 août dernier à Mme Josée Goupil, agente de développement à la MRC, afin de vérifier son admissibilité au programme et de déposer prochainement ce projet.

Pour que l'aménagement de la plate-forme soit admissible au programme, il faut de l'aménagement entre la plate-forme et les sentiers.

J'ai rencontré Romain Desglans pour définir ce que la municipalité peut faire dans le projet avec ces équipements (Il va rencontrer Patrick Bolduc pour avoir une soumission de quantité de matériaux ainsi que le temps de location d'équipements (contribution de la municipalité doit être de 30 % alors matériel et transport avec location d'équipements mais ça se peut que pour atteindre le 30 %, exemple on pourrait payer la facture de Patrick Bolduc comme préparation du terrain.

Le montage financier sera présenté à la séance du 3 septembre prochain.

Nouvelle date limite pour déposer : le 20 septembre 2024.

2024-285

CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la correspondance en date du 2 juillet 2024.

- TECQ 2024-2028 Montant 539 179 \$, engagement d'investissement de la municipalité de 27 641 \$ et lors d'une prochaine réunion, un résumé du Guide de programme sera présenté.
- Fonds de développement culturel de la MRC du Granit : Le projet « Murale de Val-Racine » est accepté en date du 24 juillet 2024.
- PNHA : Lancement de l'appel des projets jusqu'au 12 septembre 2024.
- Municipalité de Milan : Invitation à l'inauguration des jeux d'eau le 31 août 2024 à 12h.
- ADMQ : Colloque le 12 septembre prochain.

2024-286

PARTAGE DE LA CROISSANCE D'UN POINT DE LA TVQ

Attendu que la FQM a adressé une lettre datée du 17 juin 2024 à Madame Andrée Laforest du MAMH ayant comme objet : « Partage de la croissance d'un point de la TVQ »;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine est en accord avec tous les points soulignés dans cette lettre;

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

D'appuyer la demande de la FQM adressée à Mme Andrée Laforest du MAMH en envoyant une copie de cette résolution accompagnée de cette lettre à notre député provincial M. François Jacques et une copie conforme à Mme Laforest, ministre des Affaires municipales.

Adoptée

2024-287

FONDATION LA MAISON CINQUIÈME SAISON

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

De verser un montant de 860 \$ à la Fondation La Maison Cinquième Saison pour 2024.

Adoptée

2024-288

FONDATION CHUS

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

De verser un montant de 200 \$ à la Fondation CHUS pour 2024.

Adoptée

2024-289

LISTE DES COMPTES DU 13 AOÛT 2024

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

D'adopter la liste de comptes totalisant 437 372.08 \$ en référence aux chèques no 202400296 à 202400352 et d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée 13 août 2024.

Adoptée

2024-290

PÉRIODE D'INFORMATION

M. Jocelyn Blanchette pose les questions suivantes :

-Quelle est la provenance des fonds pour les dons. M. Bergeron lui explique que ça provient du budget annuel donc en partie des taxes.

-L'aménagement de la plate-forme comprend quoi ? La directrice générale explique que le montant de 3 000 \$ était prévu pour l'aménagement en mobilier (une table et un banc) et on explique les phases de l'aménagement du boisé et les subventions qui proviennent du programme FRR.

-Il mentionne qu'il est là ce soir parce qu'il a reçu un bac (brun) à compost et une facture pour celui-ci et qu'il ne se sert pas de cela. Il expose son point de vue sur l'imposition pour l'obligation d'achat de bac pour le compost. On confirme à M. Blanchette que c'est bien le conseil qui établit les règles d'imposition pour la taxation via les règlements no 318 et 320. Et que c'est ce soir que le conseil tranche à la suite des demandes reçues s'il maintient les règlements de taxation actuels ou il les modifie. Plusieurs élus expriment leur raisonnement par rapport aux matières résiduelles. Conclusion le conseil va appliquer les règlements actuels sans aucune modification.

2024-291

VOIRIE : PAVL - SUIVI

-Inspection des travaux par EXP le 3 juillet dernier et une liste de correctifs a rédigée

-Les bornes de cadastre de lot : c'est la municipalité qui devra assumer les frais pour en installer des nouvelles.

Attendu que des mandats sont donnés à Lafontaine et Fils mais seront facturés par celui-ci comme des frais incidents :

-La coupe de la bordure de béton au coin Franceville

-Inspection des conduits par gabarit

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**  
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Et résolu unanimement,

De paiement à Lafontaine et fils les frais cités ci-haut et d'engager une firme d'arpenteur afin de réinstaller deux bornes de lot.

Adoptée

2024-292

VOIRIE : LAFONTAINE & FILS INC - DÉCOMPTE PROGRESSIF  
NO 3

Attendu que EXP a signé et nous recommande le paiement du Décompte progressif no 3 au montant de 39 179,47 \$ \$ incluant les taxes :

-Chemin St-Léon	28 670,63 \$
-Stationnement du centre communautaire :	10 508,84 \$

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**  
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

D'accepter le Décompte progressif no 3 de Lafontaine & Fils selon les recommandations de EXP au montant de 39 179,47 \$.

Adoptée

2024-293

PAVL - REDRESSEMENT ET SOUTIEN - OFFRE DE SERVICES  
EXP

Attendu que la Municipalité de Val-Racine veut présenter à nouveau une demande d'aide financière au PAVL pour le chemin Franceville ainsi que le chemin de la Forêt-Enchantée;

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**  
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat à exp selon l'offre de service N/Réf. :  
SHE24010161 datée du 9 août 2024.

Adoptée

2024-294

PAVL -VOLET REDRESSEMENT - SOUTIEN -CHEMIN DE LA  
FORÊT-ENCHANTÉE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDUQUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDUQUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

2024-295

PAVL -VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION – CHEMIN DE FRANCEVILLE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDUQUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDUQUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par **M. Doris Rousseau**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

2024-296

PAVL – REDRESSEMENT FRANCEVILLE – ARBRES LOT BOISCLAIR

Attendu que plusieurs arbres du lot longeant le chemin Franceville sont en partie dans l'emprise du chemin;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine s'engage à faire couper les arbres et les laisser pleine longueur sur le terrain des propriétaires et de retirer les souches lors de l'excavation du fossé.

Qu'une demande d'abattage dans le périmètre urbain sera présentée au comité CCU avant les travaux.

Adoptée

2024-297

PAVL RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Les prochaines étapes pour le règlement d'emprunt :

- Le 20 août, compléter le formulaire sur STEFE pour demander le montant à financer et calculer les frais d'émission de billet, le conseil veut que ces frais s'il y en a soient inclus dans le financement.
- 17 septembre : ouverture des soumissions reçues des banques par le ministère des Finances et nous devons le même jour adopter une résolution d'adjudication.
- Date d'émission des billets : le 24 septembre

2024-298

VOIRIE : TECQ

- Lafontaine & Fils inc. doit concasser le gravier en août
- Une demande de repérage des fils de Bell sera demandée pour les quelques emplacements de nettoyage de fossé avant de faire le rechargement.
- Les Entreprises Claude Rhéaume va faire le transport, la mise en place des matériaux.

2024-299

VOIRIE : 2<sup>E</sup> EMPLOYÉ -

Une entrevue a été réalisée, nous attendons les références de la personne.

2024-300

VOIRIE : NIVELEUSE - REMPLACEMENT DES POMPES  
HYDRAULIQUES

Attendu que nous avons reçu une soumission de Strongco datée du 25 juillet 2024 au montant de 15 594,32 \$ pour le remplacement des pompes hydrauliques du moteur;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

De faire la réparation des pompes hydrauliques de la niveleuse en commandant les pièces de Strongco et la réparation sera faite par notre employé de voirie.

Adoption

2024-301

ESCOUADE CANINE VERSUS D'AUTRES OFFRES DE SERVICES

Attendu que nous avons reçu des offres de service de :

-SAB Chaudière-Appalaches inc  
-Passeport Animal

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

D'utiliser les services au tarif horaire des prestataires de service soit :  
Passeport Animal Inc jusqu'au 31 décembre 2024.

Adoptée

2024-302

SOGETEL MOBILITÉ- RÉSEAU CELLULAIRE SUR NOTRE  
TERRITOIRE

Une visioconférence a été tenue avec Sogetel concernant l'installer une tour de communication pour le réseau cellulaire concernant les lots que nous avons identifiés parmi les lots ciblés par la compagnie.

Finalement, l'espace requis et la hauteur de cette tour de communication sont trop grands pour les implanter dans le village. Sogetel va plutôt regarder auprès des propriétaires suivants :

-M. Sylvain Roy  
-Jacques-Yves Blanchet

2024-303

NATURE CANTONS-DE-L'EST – DEMANDE D'UTILISER LA  
SALLE GRATUITEMENT POUR LEUR ACTIVITÉ

Attendu que Nature Cantons de l'Est tient annuellement une activité annuelle regroupement de 13 organismes (Protection des collines);

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

De faire le prêt de la salle gratuitement pour le 25 octobre prochain.

Adoptée

2024-304

CENTRE COMMUNAUTAIRE - ESCALIERS

Attendu que nous avons reçu une soumission de Bilo-forge pour refaire les escaliers des galeries du 2<sup>e</sup> étage du centre communautaire (entrée du côté du gazebo et entrée du local de la garderie);

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**  
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

De faire seulement l'escalier avec les garde-corps et remplacer les rampes sur la galerie pour rendre conforme aux normes du code du bâtiment du Québec au coût de 8 180 \$ plus les taxes.

Adoptée

2024-305

RÈGLEMENT D'URBANISME - DÉBOISEMENT

Attendu que nous avons reçu la proposition de Service forestiers François Martel concernant les déboisements des érablières datée du 25 juin 2024;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

D'ajouter cette modification à notre modification zonage en modifiant la notion de 4 hectares au lieu de 2 hectares dans la description « Érablière ».

Adoptée

2024-306

MRC DU GRANIT - CADRE DE VITALISATION FRR VOLET 4 DU MAMH

Le cadre a été modifié et présenté au MAMH pour une pré approbation.

Une entente avec le MAMH devra être signée et le cadre adopté par la MRC du Granit et après, il y aura l'appel des projets.

2024-307

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT CULTUREL POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE

ATTENDU QU'UN comité consultatif culturel a été formé et approuvé lors de la séance du conseil des maires du 20 septembre 2023 (rés. 2023-163);

ATTENDU QUE ce comité s'est réuni le 25 mars 2024 et s'est penché, entre autres, sur les actions à mettre en œuvre à court terme pour favoriser une plus grande concertation des municipalités et de la MRC en matière de culture ;

ATTENDU QUE le comité a constaté la nécessité d'avoir dans chaque municipalité, un agent de liaison (employé municipal ou bénévole impliqué dans ce domaine) afin d'être le répondant de l'agent de développement culturel de la MRC ;

ATTENDU QUE la direction générale de chaque municipalité devra faire systématiquement partie des échanges de correspondance entre le représentant et l'agent de la MRC, afin de maintenir le lien avec la municipalité quel que soit la qualité de la personne nommée (employé ou bénévole) ;

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**,  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

QUE la municipalité de Val-Racine approuve la recommandation du comité consultatif culturel ;

QUE la municipalité de Val-Racine délègue Mme Angèle Rivest pour être l'agent de liaison afin d'être le répondant de l'agent de développement culturel de la MRC;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit.

Adoptée

2024-308

IBE NANTES- RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT (POLLUTION LUMINEUSE)

Attendu que la municipalité de Nantes offre les services de son inspecteur en bâtiment et environnement;

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**  
Appuyé par **M. Doris Rousseau**  
Et résolu unanimement,

D'engager cet inspecteur en signant une entente avec la Municipalité de Nantes pour le traitement des dossiers concernant l'application de la réglementation sur la Pollution lumineuse.

Adoptée

2024-309

INAUGURATION (BOISÉ; STATIONNEMENT; BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE)

Attendu qu'une rencontre a été tenue avec Mme Marie-Pier Boulanger, secrétaire de la municipalité de Milan qui avait offert ses services;

Il est proposé par **M. Doris Rousseau**  
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Et résolu unanimement,

D'engager Mme Boulanger pour préparer l'activité d'inauguration et le maire et la directrice générale sont mandatés pour signer le contrat de travail.

La date retenue pour l'inauguration sera : Le 14 septembre à 14h, on invite la population, les médias, les donateurs pour le projet du parc, préfet de la MRC du Granit ainsi que les députés et on fera aussi une petite consultation pour connaître et obtenir des idées de projets pour la subvention FRR volet vitalisation.

Adoptée

2024-310

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le maire étant absent ce point est reporté à la prochaine réunion.

2024-311 GARDERIE - AUTORISATION D'INSTALLER DES MODULES DE JEUX

Attendu que le CPE recommande de suivre les consignes du fabricant :

- la balançoire doit être ancrée
- il doit y avoir une matière amortissante sous les modules
- notre assureur recommande une entente afin d'établir la responsabilité de la Garderie

Il est proposé par **M. Doris Rousseau**  
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Et résolu unanimement,

D'autoriser la Garderie à mettre des modules de jeux en respectant toutes les obligations du CPE et de notre compagnie d'assurance.

Adoptée

2024-312 GARDERIE - PRATIQUE D'ÉVALUATION INCENDIE

La responsable de la garderie Mme Isabelle Lalonde a demandé si on pouvait organiser une pratique d'évacuation avec les enfants. La directrice générale va demander à notre pompier volontaire si ça l'intéresse et si oui, on met le tout en place pour toutes les personnes dans le bâtiment (PMCM et les employés de bureau).

2024-313 SUIVI DES COMITÉS

- Comité des Loisirs : Tournoi de balle (ils ont revu le règlement, ils vont réduire le menu du resto, on confirme que c'est la municipalité qui doit faire la préparation du terrain de balle).
- Les Dynamiques : non quorum, la réunion est reportée
- Comité développement : il y a eu une rencontre en juillet concernant le plan de développement, à vérifier prochaine réunion le 10 octobre

2024-314 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

La directrice dépose le rapport du mois de juillet 2024.

2024-315 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLAIN AIR

M. Serge Delongchamp a fait la lecture du programme afin de vérifier quel projet pourrait être présenté dans celui-ci.

Oui, mais on doit dire que l'on fait une construction du terrain de balle serait admissible sauf que ça doit être fait par un contracteur en suivant des plans d'ingénierie.

L'aide financière ne peut excéder 66 % et ce, jusqu'à concurrence de 200 000 \$, fin du programme mars 2026.

2024-316 ATELIER DE TRAVAIL

Atelier et ajournement de la séance au 17 septembre 20024.

2024-317

BONS COUPS

-Le travail de la directrice général.

2024-318

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

2024-319

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

**Mme Geneviève Beaulieu** propose fermeture de la séance, il est 22 h 22.

---

Sylvain Bergeron  
Maire suppléant

Chantal Grégoire  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2024-287, 2024-288, 2024-289, 2024-291, 2024-292, 2024-293, 2024-295, 2024-296, 2024-300, 2024-301, 3024-304, 2024-305, 2024-308 et 2024-309.

---